



Nations Unies

Rapport de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-quatorzième session
Supplément n° 36



Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-quatorzième session
Supplément n° 36

A/74/36

Rapport de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme



Nations Unies • New York, 2019

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Activités du Bureau de la Haute-Commissaire	5
A. Mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme	5
B. Développement	7
C. Paix et sécurité	10
D. Non-discrimination	14
E. Responsabilité	19
F. Participants	21
III. Gestion et administration	25
IV. Conclusions	26

Chapitre I

Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 48/141 de l'Assemblée générale. On y trouvera un aperçu des activités menées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) à Genève, à New York et sur le terrain, du 1^{er} décembre 2018 au 30 juin 2019¹, ainsi que des activités menées au titre des priorités thématiques énoncées dans le plan de gestion du Haut-Commissariat pour 2018-2021².

2. Au 30 juin 2019, le Haut-Commissariat comptait 77 bureaux extérieurs dans le monde. Durant la période considérée, la Haute-Commissaire s'est rendue en mission en Allemagne, au Cameroun, au Canada, aux États-Unis d'Amérique, en Éthiopie (à l'occasion du Sommet de l'Union africaine), au Luxembourg, au Maroc, au Mexique, au Panama, au Portugal, aux Pays-Bas, en Suède, en Tunisie et au Venezuela (République bolivarienne du) ; la Haute-Commissaire adjointe s'est rendue en Afrique du Sud, aux Fidji, en Iran (République islamique d') et en Nouvelle-Zélande ; le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme s'est rendu au Burkina Faso, au Kenya, en Mauritanie, au Niger, au Sénégal et au Yémen.

3. En 2018, le Haut-Commissariat a mené une campagne mondiale étalée sur un an pour célébrer le soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cette campagne s'est déroulée avec succès dans plus de 75 pays et a été largement relayée via les réseaux sociaux, au moyen du mot-dièse officiel #StandUp4HumanRights. On estime qu'elle a touché par ce biais quelque 608 millions de personnes et a généré 897 000 réactions durant la Journée des droits de l'homme célébrée en 2018.

¹ Le présent rapport doit être lu en parallèle avec le rapport que la Haute-Commissaire a présenté au Conseil des droits de l'homme à sa quarantième session (A/HRC/40/3).

² Disponible en anglais uniquement à l'adresse suivante : http://www2.ohchr.org/english/ohchrreport2018_2021/OHCHRManagementPlan2018-2021.pdf.

Chapitre II

Activités du Bureau de la Haute-Commissaire

A. Mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme

1. Organes conventionnels

4. Le Haut-Commissariat a dispensé un appui fonctionnel aux 10 organes conventionnels dans l'exécution de leurs mandats respectifs. Il a facilité l'examen de rapports des États Membres, contribué à des enquêtes et des visites, et favorisé l'adoption de décisions et l'octroi de mesures provisoires qui ont une incidence sur la vie des titulaires de droits dans le monde entier. Il a œuvré à l'amélioration des méthodes de travail des organes conventionnels et fluidifié la coordination entre ces organes et les autres mécanismes afin de garantir la cohérence de leurs travaux, en application de la résolution [68/268](#).

2. Conseil des droits de l'homme

5. Le Haut-Commissariat a apporté son concours au Conseil des droits de l'homme et à ses institutions, en leur fournissant, le cas échéant, des conseils aux fins de l'élaboration des mécanismes et outils permettant de traiter les questions relatives aux droits de l'homme et leurs violations, y compris celles qui touchent à la prévention.

6. Le Haut-Commissariat a appuyé l'action menée par le Président du Conseil des droits de l'homme et les membres du Bureau en vue de concrétiser la déclaration faite par le Président le 10 décembre 2018 concernant l'amélioration de l'efficacité du Conseil, notamment en gérant mieux les contraintes de temps et les impératifs budgétaires. Il a facilité des consultations relatives à l'examen du statut du Conseil, en application de la résolution [65/281](#).

7. Le Haut-Commissariat a prêté main-forte aux commissions d'enquête indépendantes sur le Burundi et la République arabe syrienne, au Groupe d'éminents experts internationaux et régionaux sur le Yémen, à l'équipe d'experts indépendants sur la région du Kasaï (République démocratique du Congo), à la mission internationale indépendante d'établissement des faits sur le Myanmar, à la Commission sur les droits de l'homme au Soudan du Sud et à la commission d'enquête internationale indépendante chargée de mener des investigations sur toutes les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, en particulier dans la bande de Gaza occupée.

3. Examen périodique universel

8. Le Haut-Commissariat a continué de seconder le Groupe de travail sur l'Examen périodique universel. Treize des vingt-huit États Membres examinés pendant la période considérée ont ainsi bénéficié d'une intervention du Fonds de contributions volontaires pour la participation audit Examen, administré par le Haut-Commissariat. Afin de faciliter le suivi des recommandations formulées à l'issue des examens, la Haute-Commissaire a continué d'adresser aux ministres des affaires étrangères un courrier proposant de les y aider.

9. Le Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique aux fins de la mise en œuvre des recommandations faites à l'issue de l'Examen périodique universel, administré par le Haut-Commissariat, a continué d'être utilisé pour répondre aux demandes d'assistance émanant des États Membres. Après sa onzième session, le Conseil d'administration a encouragé le Haut-Commissariat à recourir au Fonds pour appuyer l'exécution des programmes des équipes de pays des

Nations Unies, la mise sur pied et la consolidation de mécanismes nationaux d'établissement de rapports et de suivi, et le renforcement des capacités des parlementaires à concrétiser les recommandations. Dans ce contexte, le Haut-Commissariat a organisé des ateliers à l'intention des parlementaires francophones et des membres des commissions parlementaires des droits de l'homme.

10. Dans 47 pays, le Haut-Commissariat a aidé les gouvernements, la société civile et les équipes de pays des Nations Unies à préparer leurs examens nationaux et à appliquer les recommandations qui leur sont adressées.

4. Procédures spéciales

11. Le Haut-Commissariat a continué d'appuyer les travaux menés par 56 titulaires de mandat au titre de procédures spéciales de pays et de procédures relatives à des questions thématiques. On trouvera dans le rapport annuel sur les procédures spéciales (A/HRC/40/38 et A/HRC/40/38/Add.1) un aperçu des activités menées par les titulaires de mandat et des résultats obtenus. En mai 2019, le Haut-Commissariat a apporté son concours au Comité de coordination durant sa première réunion, notamment lors d'échanges informels avec les États Membres à Genève, au cours desquels il est intervenu pour donner un certain nombre d'exemples illustrant l'incidence de ses travaux et les problèmes qu'il rencontre.

5. Suivi des travaux réalisés par les mécanismes de défense des droits de l'homme

12. Dans le cadre du programme de renforcement des capacités des organes conventionnels et du Programme de coopération technique, le Haut-Commissariat a organisé des formations et d'autres activités axées sur le renforcement des capacités dans une quarantaine de pays. Ces activités ont contribué à l'établissement et à la consolidation de mécanismes nationaux, à la mise à l'essai de la base nationale de données de suivi des recommandations visant à améliorer leur mise en œuvre et l'élaboration des rapports y relatifs, à la mise au point d'outils permettant de suivre la progression des objectifs de développement durable, au déploiement de plans d'action nationaux en faveur des droits de l'homme et au renforcement de la capacité des États et de la société civile à collaborer avec les mécanismes de défense des droits de l'homme. Ces activités ont notamment abouti à l'implantation de mécanismes nationaux au Kenya, au Liban et en Zambie.

13. Le Haut-Commissariat a contribué à la réalisation et à la diffusion d'une traduction en russe de sa publication intitulée « Indicateurs des droits de l'homme : guide pour mesurer et mettre en œuvre ».

6. Fonds humanitaires

14. Le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage et le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture, tous deux administrés par le Haut-Commissariat, ont subventionné 29 projets axés sur la réadaptation des victimes de formes contemporaines d'esclavage dans 25 pays et alloué 160 subventions pour venir en aide aux victimes de la torture dans 80 pays. Le Fonds de contributions volontaires pour les victimes de la torture a également octroyé des subventions d'urgence pour faire face à des situations de crise affectant les droits de l'homme et le droit humanitaire. Le Fonds spécial créé par le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants a reçu 16 propositions de projets émanant de six mécanismes nationaux de prévention, de neuf organisations de la société civile et d'une autorité publique, projets envisagés dans des pays d'Afrique, d'Europe et des Amériques.

B. Développement

1. Objectifs de développement durable

15. Le Haut-Commissariat a contribué à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses objectifs, à leur suivi et à l'établissement de rapports y relatifs, dans le cadre d'une approche fondée sur les droits de l'homme. Il a participé à la réforme du système des Nations Unies pour le développement et a codirigé l'élaboration et la mise en place, à titre expérimental, du nouveau projet de guide pratique à l'intention des équipes de pays des Nations Unies consacré au principe appelant à ne laisser personne de côté³.

16. Dans la perspective du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2019, le Haut-Commissariat a contribué aux forums régionaux sur ce même thème, notamment à l'atelier régional de la Commission économique pour l'Afrique organisé en prévision de l'examen national volontaire des pays africains. Il a appuyé les manifestations organisées dans le cadre du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable et dirigé les débats consacrés aux moyens de mieux prendre en compte les droits de la personne dans les examens nationaux volontaires. En collaboration avec ses partenaires, il a apporté son soutien aux manifestations tenues dans le cadre des forums régionaux, en mettant l'accent sur le rôle des institutions nationales des droits de l'homme, les politiques fondées sur des données factuelles et l'autonomisation des groupes les plus marginalisés, notamment pour ce qui est du droit au développement. Il a contribué aux réunions de groupes d'experts convoquées en prévision du forum politique de haut niveau, dont celles relatives aux objectifs de développement durable n^{os} 10, 13 et 16, et a collaboré avec les États, les institutions nationales des droits de l'homme et la société civile à l'organisation de réunions d'experts, notamment celles portant sur l'application du principe consistant à ne laisser personne de côté, sur la justice climatique, sur l'espace civique et sur les inégalités économiques. Il a collaboré avec l'Équipe spéciale du système des Nations Unies pour le forum politique de haut niveau afin de mettre au point un message commun pour les sommets consacrés au développement durable et les réunions de haut niveau convoquées pendant la semaine de haut niveau de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale.

17. Le Haut-Commissariat a fourni une assistance technique aux États Membres, aux coordonnateurs résidents, aux équipes de pays des Nations Unies et à la société civile pour tisser des liens entre le Programme 2030 et les droits de l'homme, notamment en ce qui concerne le principe qui consiste à ne laisser personne de côté, dans les pays suivants : Angola, Arabie saoudite, Argentine, Bélarus, Burkina Faso, El Salvador, Ghana, Guinée, Jordanie, Liban, Ouzbékistan, Philippines, Sénégal, Serbie, Timor-Leste, Tunisie, Ukraine, Uruguay et Zimbabwe. Il a également fourni un appui technique à l'Eswatini, au Lesotho, à Maurice et à l'Afrique du Sud afin de les aider à préparer leurs examens nationaux volontaires.

2. Droit au développement

18. Le Haut-Commissariat a plaidé en faveur du droit au développement en diffusant du matériel documentaire et en postant des informations sur les réseaux sociaux.

³ Élaboré par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable afin de renforcer l'aide apportée par le système des Nations Unies pour le développement à la réalisation du Programme 2030. Disponible en anglais uniquement à l'adresse suivante : <https://undg.org/wp-content/uploads/2019/04/Interim-Draft-Operational-Guide-on-LNOB-for-UNCTs.pdf>.

19. La priorité de la Haute-Commissaire est allée aux activités en rapport avec les questions environnementales et les changements climatiques. En mars 2019, durant la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, le Haut-Commissariat a appuyé les négociations portant sur le texte d'une résolution consacrée aux droits des femmes et à l'égalité des sexes, et a contribué à d'autres volets des travaux de la Coalition pour toutes et tous (For All Coalition) visant à intégrer les droits de la personne et l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les accords multilatéraux relatifs à l'environnement. La Haute-Commissaire a participé à la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est tenue en Pologne ; c'était la première fois qu'un(e) Haut(e)-Commissaire participait à des négociations sur le climat. Elle a notamment pris la parole lors d'une manifestation spéciale ayant trait aux droits de l'homme et de diverses événements consacrés à l'adaptation et à la transition juste. Le Haut-Commissariat continue de collaborer avec ses partenaires et les États Membres pour promouvoir la prise en compte des droits de la personne dans les politiques climatiques, notamment dans le contexte des négociations sur le climat, des préparatifs du Sommet Action Climat que le Secrétaire général organisera en septembre 2019, et de la révision de leurs contributions déterminées au niveau national.

20. Le Haut-Commissariat a déployé ses premières équipes de soutien sur les changements climatiques dans ses bureaux régionaux de Bangkok et Suva. Il a organisé des ateliers avec la société civile à Kiribati, dans les Îles Marshall, en Micronésie (États fédérés de) et aux Palaos pour passer en revue les répercussions négatives des changements climatiques sur les droits de l'homme d'un point de vue individuel et collectif et pour l'inciter à participer davantage à la conception des politiques publiques et des programmes gouvernementaux visant à atténuer les effets préjudiciables des changements climatiques dans le Pacifique.

21. La corruption et les flux financiers illicites qui y sont associés comptent parmi les plus graves entraves au développement durable, en ce qu'ils privent les sociétés de ressources vitales et rares qui sont indispensables à l'exercice des droits de l'homme, y compris le droit au développement. Le Haut-Commissariat a organisé une table ronde d'experts sur les aspects du rapatriement des fonds d'origine illicite qui touchent aux droits de l'homme en vue d'élaborer des principes et directives respectueux de ces droits pour le rapatriement et l'utilisation des avoirs volés.

3. Institutions financières internationales

22. La Haute-Commissaire a participé à plusieurs manifestations de haut niveau organisées durant les réunions annuelles de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international et a engagé un dialogue sur la politique de sauvegarde avec la Banque interaméricaine de développement. Le Haut-Commissariat a présenté des communications techniques concernant les projets de politique environnementale et sociale, de politique d'accès à l'information et de politique de responsabilisation pour la gestion de projets de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Il a aidé les banques multilatérales de développement à définir des politiques visant à mettre les défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme à l'abri des représailles et a tenu une réunion de concertation avec leurs mécanismes de responsabilisation indépendants.

23. En prévision du lancement de la Zone de libre-échange continentale africaine, le Haut-Commissariat a mis à profit l'appui technique qu'il avait fourni aux parties prenantes pour examiner les incidences des systèmes commerciaux sur les droits de l'homme en Afrique. En partenariat avec la Commission économique pour l'Afrique et la Friedrich-Ebert-Stiftung, il a mis la dernière main à la publication intitulée

Digital Trade in Africa: Implications for Inclusion and Human Rights. Il a plaidé avec succès en faveur de l'inclusion du commerce informel, en tant que forme importante de commerce international faisant principalement intervenir des femmes et des jeunes.

4. Droits économiques, sociaux et culturels

24. Le Haut-Commissariat a élargi la portée de ses travaux en matière d'intégration des droits économiques, sociaux et culturels dans les cadres d'alerte rapide et de prévention des conflits, conformément au cadre analytique élaboré en 2016 (voir [E/2016/58](#)). Il a organisé une consultation afin d'examiner l'incidence des inégalités sur l'exercice des droits de l'homme et leur contribution aux troubles sociaux et aux conflits.

25. Soucieux de faire en sorte que les tribunaux puissent statuer sur les droits économiques, sociaux et culturels, le Haut-Commissariat a ainsi organisé des ateliers de formation à l'intention du Tribunal administratif en Tunisie. En Ouganda, il a aidé l'École de la magistrature à lancer un ouvrage de référence destiné aux justiciables et aux magistrats, et à renforcer les capacités de ces derniers. À Madagascar, il a apporté son concours à la formation d'avocats du barreau malgache spécialisés dans les droits de l'homme afin d'aider les collectivités à défendre leurs droits économiques, sociaux et culturels.

26. En Argentine, au Chili et en Uruguay, le Haut-Commissariat a encouragé l'utilisation d'indicateurs des droits de l'homme pour évaluer l'état d'application des obligations incombant aux États en matière de droits économiques, sociaux et culturels.

27. Après la signature du Cadre de coopération entre l'Organisation mondiale de la Santé et le Haut-Commissariat, les deux entités ont mis au point un plan de travail conjoint qui leur offre une occasion stratégique de concrétiser leur ambition commune concernant la santé et les droits de l'homme pour tous dans le monde entier.

28. Le Haut-Commissariat s'est employé à lutter contre les actes d'expulsion et de destruction, y compris ceux liés aux ressources foncières et aux ressources naturelles, qui touchent les collectivités rurales et autochtones. Pour ce faire, il a notamment mené des activités de sensibilisation, de médiation, d'assistance technique et de renforcement des capacités auprès de la société civile et des collectivités, notamment en Colombie, au Guatemala, au Honduras, au Libéria et au Mexique.

29. Le Haut-Commissariat a appuyé la campagne en faveur de la Journée mondiale de l'eau placée sous le thème « Ne laisser personne de côté » en organisant une manifestation interinstitutions de haut niveau à Genève à l'occasion de la parution de l'édition 2019 du *Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau*. En partenariat avec Cités et gouvernements locaux unis, il a convoqué, pour la première fois, une réunion stratégique avec les pouvoirs locaux pour analyser les difficultés et explorer les domaines de collaboration possibles.

5. Entreprises et droits de l'homme

30. Le Haut-Commissariat a fourni un appui technique à la mise en œuvre des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et à l'élaboration de plans d'action nationaux, notamment en Argentine, au Chili, au Honduras, au Kenya et au Pérou, facilitant le dialogue avec les entreprises commerciales et le renforcement de leurs capacités. Au Cambodge, les participants au dialogue axé sur l'agrobusiness et les droits fonciers ont examiné les mesures que les entreprises pourraient adopter pour mieux faire respecter les droits de l'homme. Aux Fidji, le Haut-Commissariat a cherché à permettre à la société civile et aux organismes des

Nations Unies de mieux observer les répercussions des activités des entreprises sur les droits des collectivités concernées et d'en rendre compte. En Indonésie et en Thaïlande, il a organisé un atelier d'apprentissage de pairs à pairs pour cerner les liens entre les entreprises et les droits de l'homme, les migrations et l'environnement. Par l'intermédiaire du Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique aux fins de la mise en œuvre des recommandations faites à l'issue de l'EPU, il a organisé conjointement avec les autorités mongoles une consultation consacrée à la mise en œuvre d'une feuille de route pour l'élaboration de leur premier plan d'action national sur les entreprises et les droits de l'homme. Au Cameroun et au Libéria, le Haut-Commissariat a appuyé la mise en œuvre d'un projet de plan d'action national pour le premier de ces deux pays, et d'une feuille de route pour l'élaboration du plan d'action national, pour le second. Au Sénégal, il a aidé l'Observatoire national pour le respect des droits humains dans le secteur de l'exploitation des ressources minérales à réaliser une étude sur l'application des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

31. Le Haut-Commissariat a lancé une consultation mondiale sur la troisième partie du projet relatif au respect du principe de responsabilité et aux voies de recours, axée sur l'amélioration de l'efficacité des mécanismes non étatiques d'examen de plaintes portant sur l'accès auxdits recours en cas de violation de droits attribuable aux entreprises. Il a tenu huit consultations et réunions d'experts, notamment pour étudier l'interdépendance des différents types de mécanismes de recours et les moyens par lesquels les États pourraient élaborer un cadre législatif et réglementaire permettant à ces mécanismes de contribuer positivement au respect du principe de responsabilité et à l'exercice de recours.

32. Le Haut-Commissariat a lancé un projet mondial sur les entreprises et les droits de l'homme dans le domaine de la technologie afin de promouvoir l'intégration du respect de ces droits dans les pratiques commerciales relatives au développement et à l'application des technologies numériques.

C. Paix et sécurité

1. Appui aux missions de paix

33. Le Haut-Commissariat a appuyé l'initiative « Action pour le maintien de la paix » lancée par le Secrétaire général. Il a donné une place plus importante aux droits de l'homme dans les opérations de paix, amélioré la performance des composantes en uniforme et œuvré à la bonne exécution des mandats des missions.

34. Pour renforcer l'intégration des droits de l'homme dans les opérations de paix des Nations Unies, le Haut-Commissariat a apporté son concours à la planification stratégique et fourni un appui opérationnel aux composantes droits de l'homme desdites opérations de paix, en collaboration avec le Département des opérations de paix et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix. Le Haut-Commissariat a contribué aux travaux visant à améliorer l'exécution des mandats des missions et à améliorer la performance des composantes en uniforme, notamment pour ce qui concerne la protection des civils. Il a participé aux évaluations stratégiques des opérations de paix des Nations Unies au Darfour et en Haïti.

35. Le Haut-Commissariat a aidé la Commission de l'Union africaine à mettre au point un système de vérification de conformité pour les opérations de paix de l'Union africaine, qui a permis de renforcer les dispositifs relatifs au respect des droits de l'homme, des règles de conduite et de la discipline.

2. Diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et cadres réglementaires

36. Le Haut-Commissariat a contribué à une meilleure mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. Il a déployé des activités d'assistance technique, et notamment de renforcement des capacités, pour des équipes de pays des Nations Unies et du personnel militaire non onusien en Guinée-Bissau, en Haïti, au Liban, en Libye, au Mali, en République démocratique du Congo et en Ukraine. Conformément à la résolution 2391 (2017) du Conseil de sécurité, le Haut-Commissariat a continué d'aider la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel à faire appliquer le dispositif de contrôle du respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans le cadre des opérations militaires et antiterroristes. Il a également prêté main-forte aux efforts entrepris pour améliorer le professionnalisme des contingents, notamment en nouant des partenariats avec le Collège de défense du Sahel, la Force conjointe, des commandements militaires et des organismes d'assistance technique. Il a fourni des orientations sur l'élaboration de règles et règlements, d'un code de conduite et d'instructions permanentes. Il a mis au point et diffusé des modules de formation spécialisée au sein de la Force conjointe et des commandements armés. Le Haut-Commissariat, la Force conjointe et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali ont organisé, en partenariat avec l'École de maintien de la paix Alioune Blondin Beye, une réunion de travail pour parachever l'accord sur le statut des forces. En outre, le Haut-Commissariat a aidé la Force conjointe à intégrer les droits de la personne et la protection des civils dans la planification et la conduite des opérations militaires, notamment en procédant à des analyses des retours d'expérience de la Force conjointe et des populations civiles. Il a détaché un conseiller pour les droits de l'homme auprès du Secrétariat permanent du Groupe afin de promouvoir des activités relatives aux droits de l'homme menées dans le cadre des quatre axes stratégiques du Groupe, à savoir la défense et la sécurité, la gouvernance, la résilience et les infrastructures.

3. Prévention, alerte rapide et intervention d'urgence

37. Le Haut-Commissariat a contribué à concrétiser la priorité donnée à la prévention par le Secrétaire général, notamment dans le cadre du programme d'action pour la prévention. Faisant suite aux demandes formulées par les États Membres et les organes intergouvernementaux, le Haut-Commissariat a communiqué des données et des travaux d'analyse concernant les répercussions des violations et atteintes aux droits de la personne sur la paix et la sécurité dans des situations précises.

38. Le Haut-Commissariat a continué d'appuyer la mise en œuvre de l'initiative du Secrétaire général intitulée « Les droits de l'homme avant tout ». Il a lancé, à l'échelle de l'ONU, le processus d'examen destiné à évaluer les risques dans des situations préoccupantes afin que l'Organisation prenne rapidement des mesures pour les atténuer. Il s'est appliqué à diffuser des informations sur les droits de la personne dans le but de veiller à que ces droits soient au cœur de ces examens et de ces mesures. Il a également affecté des équipes légères multidisciplinaires aux Comores et au Malawi.

39. Le Haut-Commissariat a intensifié l'exploitation de données et analyses dans ses activités d'alerte rapide, de prévention, de surveillance et d'enquête. Il a mis au point des outils (notamment pour faciliter l'accès aux images satellite), des systèmes et des ressources capables d'aider les équipes en charge des opérations sur le terrain à mettre données et informations à profit pour faciliter les interventions précoces menées par les partenaires des Nations Unies. Il a notamment constitué une équipe d'intervention d'urgence au sein de son Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest.

40. L'équipe d'intervention d'urgence du Bureau régional pour l'Afrique australe a assuré un appui technique aux équipes de pays des Nations Unies, aux autorités nationales et à la société civile aux Comores, au Lesotho, au Malawi, au Mozambique et au Zimbabwe afin de favoriser la prise en compte des droits de la personne dans les activités d'alerte rapide et de prévention. Au Burundi, le Haut-Commissariat a apporté son concours à un groupe d'alerte rapide composé de représentants de la société civile, d'organisations internationales et du corps diplomatique pour suivre les affaires de violations des droits de l'homme et empêcher leur escalade. En Guinée, il a mis sur pied une structure réunissant des représentants du Gouvernement, des partenaires des Nations Unies, de l'institution nationale des droits de l'homme et des membres de la société civile pour formuler des recommandations en matière de prévention et d'intervention.

41. Face à l'évolution de la situation des droits de l'homme au Sri Lanka et au Burkina Faso, le Haut-Commissariat a dépêché des équipes chargées, dans le premier pays, d'épauler le conseiller pour les droits de l'homme et, dans le second, de renforcer les capacités du coordonnateur résident. Le Haut-Commissariat a suivi à distance la situation au Nicaragua et dans la République bolivarienne du Venezuela. L'accès à la République bolivarienne du Venezuela a été initialement accordé au Haut-Commissariat en mars 2019, lorsqu'une équipe technique s'est rendue dans le pays en prévision de la visite de la Haute-Commissaire. Cette dernière a pu en juin 2019, lors de cette toute première visite d'un Haut-Commissaire dans le pays, rencontrer des représentants du gouvernement, de l'opposition et de la société civile ainsi qu'environ 200 victimes. La visite a permis au Haut-Commissariat de dialoguer plus avant avec les autorités de l'État, la société civile et les victimes de violations des droits de l'homme, et s'est notamment traduite par l'envoi de deux de ses fonctionnaires à Caracas. Au Nigéria, en collaboration avec l'institution nationale des droits de l'homme, le Haut-Commissariat a déployé des spécialistes de ces questions dans la ceinture centrale et dans le nord-est du pays, et a renforcé les capacités des organisations communautaires à répondre aux besoins de protection des réfugiés et des personnes déplacées, en particulier les femmes et les enfants. En application de la résolution 38/18 du Conseil des droits de l'homme, le Haut-Commissariat a aidé les rapporteurs à organiser un premier séminaire intersessions avec les États Membres. Cette rencontre a été suivie d'une mission d'une semaine à New York en juin 2019, et un second séminaire est prévu en octobre 2019.

42. Le Haut-Commissariat, avec le concours de la Banque mondiale, et l'Union africaine ont resserré leur collaboration en vue d'affiner les indicateurs des droits de l'homme utilisés dans le Système d'alerte rapide à l'échelle du continent, qui transmet des données et analyses au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. En partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies, le Haut-Commissariat et l'Union africaine ont élaboré des directives concernant les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées afin d'intégrer la question des droits des femmes déplacées dans les structures africaines de gouvernance et de paix et sécurité. Le Haut-Commissariat a appuyé la tenue de consultations régionales organisées dans le cadre du programme Jeunesse pour la paix en Afrique de l'Union africaine en vue de favoriser la prise en compte du point de vue des jeunes et des questions de genre dans la prévention des conflits. Il a également aidé le Réseau Paix et sécurité des femmes en Afrique de l'Ouest à mettre sur pied des associations nationales de femmes en Gambie, au Libéria, au Nigéria et en Sierra Leone.

4. Violences sexuelles et sexistes, traite et exploitation

43. Le Haut-Commissariat a mené des consultations multipartites sur Internet aux niveaux mondial et régional afin de définir des stratégies de prévention et de protection contre les violences sexistes, facilitées par la technologie, qui visent les

femmes qui défendent les droits de la personne. Le Haut-Commissariat et l'organisation Legal Action Worldwide ont animé un atelier sur les moyens technologiques permettant de lutter contre les violences sexuelles.

44. Le Haut-Commissariat a encouragé l'utilisation du Protocole type latino-américain pour les enquêtes liées aux meurtres sexistes de femmes. En partenariat avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), l'ONU et l'Union européenne ont entrepris de mettre en œuvre l'Initiative Spotlight en El Salvador et au Mexique. Dans ces pays, le Haut-Commissariat a travaillé avec les services du procureur général en vue de l'élaboration de protocoles nationaux d'enquête sur les cas de féminicide. Au Panama et en Uruguay, le Haut-Commissariat a œuvré à renforcer la capacité des membres de l'appareil judiciaire à lutter contre les stéréotypes liés au genre.

45. Le Haut-Commissariat a défini des directives et présenté aux commissions d'enquête mandatées par le Conseil des droits de l'homme des exposés sur la prise en compte des questions de genre dans les enquêtes relatives aux droits de la personne. Cette démarche a contribué à accorder une plus grande place à l'analyse de ces questions dans les enquêtes de l'ONU⁴.

46. Lors de la deuxième réunion préparatoire à la cinquième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, le Haut-Commissariat a contribué à améliorer l'analyse des questions de genre en participant à une manifestation parallèle, organisée par la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, qui avait pour thème les violences fondées sur le genre dans le cadre du commerce et du transfert des armes.

47. En Arabie saoudite, le Haut-Commissariat a organisé, à l'intention du Gouvernement, des ateliers sur l'importance d'adopter une approche fondée sur les droits de la personne pour lutter contre la traite des êtres humains ; ces ateliers ont abouti à la création d'un mécanisme national d'orientation des victimes de la traite.

48. En Ukraine, le Haut-Commissariat et ONU-Femmes ont aidé les services du Vice-Premier Ministre pour l'intégration européenne et euro-atlantique à établir une stratégie nationale et une feuille de route pour la prévention et le traitement des affaires de violences sexuelles liées aux conflits, qui ont été approuvées par le Vice-Premier Ministre.

5. Action humanitaire

49. Le Haut-Commissariat a participé aux travaux du Comité permanent interorganisations et du Groupe mondial de la protection. Il a également pris part aux travaux menés par le Comité directeur mixte chargé de promouvoir la collaboration entre les secteurs de l'humanitaire et du développement. Il a continué, comme il s'y était engagé, à prendre davantage en compte les personnes handicapées dans l'action humanitaire, notamment en contribuant à l'élaboration des directives du Comité permanent interorganisations. Il a participé à des opérations humanitaires en Afghanistan, au Cameroun, aux Comores, en Éthiopie, au Guatemala, en Haïti, en Libye, au Myanmar, au Nigéria, en République centrafricaine, en Somalie, en Ukraine, au Yémen et dans le Pacifique. Il a continué à chapeauter le groupe chargé de la protection dans l'État de Palestine, à codiriger le groupe de la protection au Guatemala et à fournir des conseils techniques aux responsables de l'action

⁴ La commission d'enquête internationale indépendante sur les manifestations dans le Territoire palestinien occupé a réuni des documents concernant les conséquences des violations signalées sur les femmes et les hommes (voir [A/HRC/40/74](#) et [A/HRC/40/CRP.2](#)), tandis que la Commission sur les droits de l'homme au Soudan du Sud a analysé l'usage fréquent de violences sexuelles comme tactique de guerre dans le pays (voir [A/HRC/40/69](#) et [A/HRC/40/CRP.1](#)).

humanitaire en République arabe syrienne en déployant des conseillers pour les droits de l'homme dans les bureaux des coordonnateurs régionaux et adjoints des secours humanitaires. Il a aussi poursuivi sa participation aux travaux menés par les groupes chargés de la protection en République démocratique du Congo et en Ukraine. À la suite des cyclones Idai et Kenneth, le Haut-Commissariat a aidé les équipes de pays pour l'action humanitaire déployées aux Comores, au Malawi, au Mozambique et au Zimbabwe à intégrer dans leurs interventions une approche fondée sur les droits de la personne. Il a fait part de ses observations sur la situation des droits de l'homme dans le cadre des évaluations des besoins réalisées après les catastrophes survenues au Malawi et au Mozambique, et contribué à l'examen collégial opérationnel de l'intervention consécutive au cyclone Idai qui a frappé le Mozambique. En République démocratique du Congo, le Haut-Commissariat a recueilli des informations sur les allégations de violations des droits de l'homme, et sensibilisé la police et l'armée au respect du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans le cadre des activités menées dans le pays pour lutter contre le virus Ebola.

50. Le Haut-Commissariat a collaboré avec le Forum Asie-Pacifique à la mise en œuvre d'un projet pilote visant à doter les institutions nationales des droits de l'homme de moyens d'action accrus pour intégrer les droits de la personne dans les opérations humanitaires.

51. En application de la résolution 39/10 du Conseil des droits de l'homme, le Haut-Commissariat a organisé en mai 2019 une réunion d'experts pour passer en revue les bonnes pratiques, les lacunes et les difficultés qui vont de pair avec l'application d'une approche fondée sur les droits de l'homme en vue de réduire la mortalité et la morbidité maternelles évitables dans les situations de crise humanitaire.

D. Non-discrimination

1. Racisme, discrimination raciale, xénophobie et intolérance

52. Le Haut-Commissariat a contribué à la Stratégie et au Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine afin de s'attaquer aux causes et facteurs des discours de haine et d'y apporter une réponse efficace.

53. Conformément à la résolution 73/262, le Haut-Commissariat a entamé des consultations sur l'Instance permanente pour les personnes d'ascendance africaine, auxquelles ont participé des représentants des gouvernements, des organismes des Nations Unies et de la société civile, y compris des représentants de personnes d'ascendance africaine.

54. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, le Haut-Commissariat a organisé, en collaboration avec le Réseau européen des personnes d'ascendance africaine et l'Organisation pour les droits des personnes d'ascendance africaine, et avec le soutien du Ministère belge des affaires étrangères, une table ronde sur le rôle des parlementaires dans l'exécution du programme d'activités de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine. Il a apporté son concours au lancement de la Décennie internationale en Belgique et dispensé une formation aux droits de l'homme à de jeunes militants d'ascendance africaine établis dans les États membres de l'Union européenne. Le Haut-Commissariat et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ont réalisé une étude dans laquelle ils ont proposé des indicateurs permettant de mesurer les inégalités auxquelles font face les personnes d'ascendance africaine en Amérique latine et dans les Caraïbes.

55. En application de la résolution 34/17 du Conseil des droits de l'homme, le Haut-Commissariat a organisé en Égypte, en avril 2019, un atelier dont l'objet était de consolider le rôle joué par les mécanismes régionaux et sous-régionaux de défense des droits de l'homme en Afrique dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, et dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban. Cet atelier a permis de partager les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience acquise en la matière, et d'envisager de nouvelles possibilités de coopération entre les mécanismes régionaux et les mécanismes de défense des droits de l'homme.

56. En Tunisie, le Haut-Commissariat a appuyé la mise en œuvre de la loi contre la discrimination raciale en mettant sur pied un centre d'aide juridique aux victimes. En Afghanistan, au Kirghizistan et au Tadjikistan, il a fourni une assistance technique à la rédaction d'une loi antidiscrimination et à la mise en conformité de l'arsenal juridique de lutte contre la discrimination avec les normes internationales en matière de droits de l'homme. Au Kirghizistan, il a œuvré au renforcement des capacités des professionnels du droit, des forces de l'ordre et des membres de l'appareil judiciaire à lutter contre les discriminations dans le pays. Au Bélarus, il a dispensé une formation aux policiers à l'occasion des manifestations sportives organisées avant les Jeux européens de juin 2019.

57. En juin 2019, le Haut-Commissariat a participé à la conférence RightsCon, qui s'est tenue à Tunis. Il a notamment animé une table ronde sur les bonnes pratiques en matière de lutte contre les discours de haine sur Internet, en coopération avec le Human Rights, Big Data and Technology Project de l'Université d'Essex.

2. Migrants

58. En sa qualité de membre du Comité exécutif du Réseau des Nations Unies sur les migrations, le Haut-Commissariat a contribué aux efforts concertés visant à aider les États Membres à mettre en œuvre le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

59. En collaboration avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, le Haut-Commissariat a préparé des formations destinées aux gardes-frontières concernant les principes et directives recommandés sur les droits de l'homme aux frontières internationales. Il a également organisé une session de formation des formateurs dans ses propres locaux ainsi qu'au Bureau de lutte contre le terrorisme.

60. Le Haut-Commissariat s'est rendu en Colombie, en Équateur, au Guatemala, au Honduras, au Mexique et au Pérou pour surveiller la situation des réfugiés et des migrants, notamment aux frontières. Au Guatemala, au Honduras et au Mexique, il a fourni un appui aux centres d'accueil des migrants et apporté son soutien à la société civile lors des importants flux (« caravanes ») migratoires dont ces pays ont été le théâtre. Il a effectué neuf missions pour interroger les migrants et les réfugiés vénézuéliens en Argentine, au Brésil, au Chili, en Colombie, en Équateur, en Espagne, au Mexique et au Pérou (voir A/HRC/41/18), ainsi qu'une autre mission en Autriche consacrée aux droits des migrants rapatriés. De concert avec les institutions de l'Union européenne, le Haut-Commissariat a préconisé la conduite d'opérations de recherche et de sauvetage en Méditerranée, prôné le non-rapatriement des migrants en Libye et élevé une mise en garde contre l'incrimination de la solidarité. Il a continué de suivre la situation des droits de la personne des migrants et des réfugiés en Libye.

61. À Kiribati, dans les Îles Marshall, dans les États fédérés de Micronésie et aux Palaos, le Haut-Commissariat a contribué par ses conseils à la rédaction de textes de loi élaborés dans le contexte des migrations. En Côte d'Ivoire, en Gambie, au Liban,

au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Sénégal et en Tunisie, il est intervenu auprès des pouvoirs publics, des institutions nationales des droits de l'homme et des organisations de la société civile pour renforcer leurs capacités dans le domaine des droits des migrants. En Côte d'Ivoire, en Gambie, au Mali, en Mauritanie, au Niger et au Sénégal, il a administré, en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), des programmes de subventions destinées à la société civile pour favoriser l'intégration des droits de la personne dans les dispositifs législatifs régissant les migrations.

3. Discrimination fondée sur l'appartenance à une population autochtone ou à un groupe minoritaire

62. Le Haut-Commissariat a appelé à poursuivre les efforts axés sur l'établissement de la vérité et la réconciliation pour faire reconnaître l'injustice historique subie par les communautés roms, et ce conformément à la résolution du Parlement européen du 25 octobre 2017 sur l'intégration des Roms dans l'Union du point de vue des droits fondamentaux : lutter contre l'antitsiganisme. S'agissant de l'Union européenne, le Haut-Commissariat a recommandé la mise en place d'un programme européen fondé sur les droits qui permettrait d'encadrer les stratégies nationales d'intégration des Roms après 2020. Dans les Amériques, il a défini, en collaboration avec les parties prenantes, des stratégies de défense des droits de l'homme des populations roms, notamment lors d'un atelier organisé à l'Université Harvard. En Iraq, il s'est employé, en concertation avec des représentants des pouvoirs publics et des groupes minoritaires, à faciliter la délivrance de cartes d'identité aux membres de la communauté rom.

63. Dans le cadre du Plan d'action de Rabat sur l'interdiction de l'appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence (A/HRC/22/17/Add.4, appendice) et de la Déclaration de Beyrouth sur la foi pour les droits (A/HRC/40/58, annexe I), le Haut-Commissariat a entrepris rechercher les causes des actes de discrimination dont certains groupes ethniques et religieux sont victimes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. En Ukraine, il a fait part de ses conseils concernant l'harmonisation de la loi relative au statut de la langue ukrainienne avec les normes internationales des droits de l'homme en matière de protection des langues minoritaires.

64. Au Cambodge, le Haut-Commissariat a continué de promouvoir l'octroi de titres fonciers et de surveiller les expulsions de populations autochtones. En Colombie, au Guatemala, au Honduras et au Mexique, il a fourni une assistance technique pour garantir le respect du consentement préalable, libre et éclairé lors de la prise de décisions touchant les communautés autochtones et tribales. En Colombie, il a encouragé l'inclusion des droits des autochtones dans le plan national de développement du pays, qui a abouti à l'adoption d'un protocole régissant la coordination entre la Juridiction spéciale pour la paix et les instances judiciaires autochtones. Au Guatemala, à la faveur du soutien continu apporté par le Haut-Commissariat aux sages-femmes autochtones, la Cour constitutionnelle a rendu une décision historique concernant la santé maternelle et la lutte contre la discrimination.

4. Égalité des sexes et droits des femmes

65. Le Haut-Commissariat a organisé une réunion d'experts pour examiner l'application des normes relatives aux droits de la personne et analyser les mesures prises par les acteurs étatiques et non étatiques pour prévenir les mutilations génitales féminines au sein des communautés, dans le cadre des migrations et lors des opérations humanitaires.

66. En République-Unie de Tanzanie, le Haut-Commissariat a collaboré avec le Centre des droits reproductifs et la Tanzania Women Judges Association à l'ouverture d'un dialogue sur les droits relatifs à la santé en matière de sexualité et de procréation et sur le rôle de l'appareil judiciaire dans l'élimination des stéréotypes de genre au sein des organes de justice. Au Chili, il a mis sur pied, en concertation avec la Cour suprême, des activités de renforcement des capacités de l'appareil judiciaire.

67. Le Haut-Commissariat a prêté une aide technique aux pouvoirs publics et à la société civile en Afghanistan, en Arabie saoudite, en Jamaïque, au Liban et au Libéria afin de promouvoir l'égalité des sexes et les droits des femmes. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, il s'est appliqué à sensibiliser l'opinion aux inégalités découlant des lois sur la nationalité, ce qui a notamment conduit la Commission nationale de la femme libanaise à plaider en faveur de modifications législatives pour promouvoir l'égalité femmes-hommes. En Guinée, grâce à l'appui technique fourni par le Haut-Commissariat, une loi sur la parité femmes-hommes dans l'accès aux mandats électoraux a été adoptée. Au Kosovo, le Haut-Commissariat a contribué à la remise en état du premier centre d'accueil régional pour les victimes ayant survécu aux violences fondées sur le genre⁵. Au Libéria, le Haut-Commissariat, ONU-Femmes et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont offert leur assistance technique pour la mise en conformité du projet de loi sur les violences commises au sein du foyer avec les normes internationales relatives aux droits de la personne. Au Paraguay, le Haut-Commissariat a apporté un appui technique en vue de l'élaboration et de l'adoption d'une loi sur le salaire minimum des employés de maison.

68. Le Haut-Commissariat a poursuivi sa campagne mondiale #IStandWithHer (Je la soutiens) visant à promouvoir les défenseuses des droits de la personne, leur mouvement et leur parcours, notamment en mettant en lumière le travail des militantes des droits et de la santé en matière de sexualité et de procréation et des femmes autochtones qui occupent des postes de direction. Au sein de l'Union européenne, le Haut-Commissariat a apporté son soutien aux victimes de harcèlement sexuel dans le cadre du mouvement #MeTooEP, en présentant au Parlement européen les méthodes déployées par l'ONU pour combattre ce fléau.

5. Personnes handicapées

69. Le Haut-Commissariat a participé à l'élaboration de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, stratégie porteuse de transformation qui tend à assurer une prise en compte effective de la question du handicap dans tous les piliers de l'action de l'ONU.

70. Le Haut-Commissariat a renforcé les capacités des gouvernements, de l'appareil judiciaire et de la société civile à protéger les droits des personnes handicapées, en s'attachant notamment, conformément à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, à intégrer la question du handicap dans les législations nationales, de l'Arabie saoudite, du Bélarus, du Burundi, du Cameroun, du Guatemala, de l'Ouganda, du Paraguay, de la Serbie, du Timor-Leste et de la Tunisie. Après avoir bénéficié de l'appui technique du Haut-Commissariat, la Macédoine du Nord a adopté une loi relative à la discrimination envers les personnes handicapées. En Uruguay, le Haut-Commissariat a lancé un projet de l'ONU visant à renforcer les instruments de protection sociale et le poids des actions menées par les pouvoirs publics en faveur des personnes handicapées.

⁵ Toute référence au Kosovo s'entend au sens de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

6. Orientation sexuelle et identité de genre

71. Le Haut-Commissariat a poursuivi ses activités de sensibilisation aux problèmes que rencontrent les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes (LGBTI) pour faire respecter leurs droits fondamentaux. Il a chapeauté la campagne « Libres et égaux » des Nations Unies et a été le fer de lance de l'adoption de normes mondiales en matière d'égalité et d'inclusion des personnes LGBTI dans le monde du travail. Il a appuyé les travaux de l'Expert indépendant sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

72. Le Haut-Commissariat a lancé une campagne sous-régionale pour accroître la visibilité des personnes LGBTI dans les pays d'Amérique centrale et promouvoir des lois et des politiques publiques permettant de lutter contre la discrimination et la violence à leur encontre. Il a également mené des campagnes nationales au Honduras et au Timor-Leste.

73. En Colombie, le Haut-Commissariat a présenté ses observations en qualité d'*amicus curiae* dans le cadre d'une affaire portant sur le droit des couples homosexuels de fonder une famille et de se marier. En Tunisie, il a appuyé la constitution légale d'une organisation de la société civile œuvrant sur les questions relatives aux personnes LGBTI.

7. Enfants et jeunes

74. Le Haut-Commissariat a apporté son concours à la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse en déployant sur le terrain des fonctionnaires spécialisés dans les questions intéressant les jeunes afin de collaborer avec les associations de jeunesse et les mouvements étudiants.

75. Conformément à la résolution 37/20 du Conseil des droits de l'homme, le Haut-Commissariat a mené des consultations pour recueillir le point de vue des parties prenantes, y compris des enfants, sur les questions relatives aux droits de l'enfant. Il a appuyé les travaux de l'Expert indépendant chargé de l'étude mondiale sur les enfants privés de liberté.

76. Au Kazakhstan, le Haut-Commissariat a préconisé de modifier la législation relative aux droits de l'enfant, ce qui a conduit à une révision de certains textes du droit kazakh. Au Sénégal, il a apporté son soutien aux enfants victimes de maltraitance et de mendicité forcée, et aidé les pouvoirs publics à renforcer leurs capacités à protéger et promouvoir les droits de l'enfant.

8. Personnes atteintes d'albinisme

77. Le Haut-Commissariat a poursuivi ses activités de défense et de promotion des droits des personnes atteintes d'albinisme, notamment en Ouganda et en République démocratique du Congo. En Guinée, il a contribué à la rédaction d'une loi visant à protéger ces personnes, texte qui a ensuite été adopté. Au Malawi, il a soutenu la mise en œuvre d'un plan d'action national en leur faveur. En Ouganda, le Haut-Commissariat et la Commission de l'égalité des chances ont fait paraître une publication intitulée *Enhancing Equality and Countering Discrimination against Persons with Albinism in Uganda*, qui appelle à faire progresser l'égalité et à lutter contre les discriminations faites aux personnes atteintes d'albinisme dans le pays.

E. Responsabilité

1. Justice transitionnelle

78. Le Haut-Commissariat a aidé les États à mettre en place des processus de justice transitionnelle ciblant les causes et facteurs structurels des atteintes aux droits de la personne, comme les inégalités et l'exclusion sociale.

79. Avec les partenaires du Groupe de travail sur la justice transitionnelle et l'ODD 16+, le Haut-Commissariat a cosigné le rapport sur l'établissement d'une paix durable et le développement après des violations massives des droits de l'homme (*On solid ground: building sustainable peace and development after massive human rights violations*), qui porte sur la contribution que peut apporter la justice transitionnelle à la réalisation des objectifs de développement durable.

80. Le Haut-Commissariat a appuyé la tenue de conférences sur la lutte contre l'impunité dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et dans la région des Grands Lacs. Les deux conférences ont abouti à la formulation de recommandations spécifiques adressées aux parties prenantes de ces régions.

81. Le Haut-Commissariat a continué d'appuyer les initiatives ayant trait au respect du principe de responsabilité et à la justice transitionnelle, notamment en Afghanistan, au Burkina Faso, en Colombie, en Côte d'Ivoire, en El Salvador, au Guatemala, en Guinée, au Liban, au Libéria, au Mali, au Mexique, au Népal, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en République populaire démocratique de Corée, au Soudan du Sud, à Sri Lanka, au Togo et en Tunisie. En Gambie, il a, aux côtés de ses partenaires, apporté son concours au déploiement d'une stratégie nationale de justice transitionnelle et fourni une assistance technique à la Commission vérité, réconciliation et réparations. Il a participé au huitième séminaire-retraite d'examen critique par les pairs du secteur de la justice, de la réconciliation et de l'ordre public au Rwanda, qui portait sur le rôle joué par ledit secteur pour promouvoir et protéger les droits de la personne. Au Libéria, il a aidé la Commission de la réforme législative à procéder à des réformes législatives visant à encourager la réconciliation et la Commission nationale indépendante des droits de l'homme à organiser un colloque national consacré à l'application des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation.

82. Le Haut-Commissariat a soutenu l'Instance Vérité et Dignité en Tunisie. Au Sri Lanka, il a fourni une assistance technique au Bureau des personnes disparues.

83. En Colombie, le Haut-Commissariat est resté un partenaire clef de la mise en œuvre du système global pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition, dispositif issu de l'accord de paix entre le Gouvernement et les Forces armées révolutionnaires de Colombie. Il a appuyé l'adoption d'un protocole spécial régissant la coordination entre la Juridiction spéciale pour la paix et les instances judiciaires autochtones afin d'améliorer l'accès des peuples autochtones à la justice.

84. La Haute-Commissaire a mené des activités de sensibilisation privées et publiques de haut niveau pour éviter l'adoption de projets de loi d'amnistie déposés en El Salvador, au Guatemala et au Nicaragua.

2. Peine de mort

85. Le Haut-Commissariat a continué de recommander aux États d'instaurer ou de maintenir des moratoires sur l'application de la peine de mort, conformément à la résolution 67/176. Elle a également préconisé de protéger les personnes qui encourent la peine de mort, notamment en Arabie saoudite, à Bahreïn, à la Barbade, au Brunéi Darussalam, aux États-Unis d'Amérique, en Iran (République islamique d'), en

Malaisie, au Malawi, en Mauritanie, au Pakistan, aux Philippines, en République démocratique du Congo, en Somalie, au Soudan du Sud et à Sri Lanka.

86. Conformément aux résolutions 26/2 et 36/17 du Conseil des droits de l'homme, le Haut-Commissariat a tenu la réunion-débat de haut niveau qu'il consacre tous les deux ans à la question de la peine de mort ; il s'est intéressé cette fois aux violations des droits de l'homme liées au recours à la peine de mort, en particulier en ce qui concerne le droit à la non-discrimination et le droit à l'égalité.

3. Lutte contre le terrorisme et prévention de l'extrémisme violent

87. Le Haut-Commissariat et l'ONU DC ont organisé des ateliers régionaux conjoints sur la protection des droits de l'homme dans le contexte de la lutte antiterroriste à l'intention des autorités judiciaires, de la police et des institutions nationales des droits de l'homme du Burkina Faso, du Cameroun, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad.

4. Administration de la justice et application de la loi

88. Le Haut-Commissariat est venu en aide, dans le cadre d'une assistance technique, aux institutions nationales chargées du maintien de l'ordre et de la justice pénale dans le respect du principe de responsabilité et des droits de l'homme partout dans le monde, notamment en Éthiopie, en Guinée, au Liban, au Lesotho, à Madagascar, en Mauritanie, en Ouganda, en République démocratique du Congo, en Sierra Leone et en Tunisie. Au Cambodge, il a ainsi organisé une conférence nationale à l'intention des juges, des avocats et des fonctionnaires des administrations pénitentiaires afin d'améliorer la transparence et la communication dans le système judiciaire. Au Timor-Leste, le Haut-Commissariat et l'institution nationale des droits de l'homme ont mis en place des programmes de renforcement des capacités à l'intention de l'appareil judiciaire, de la police et de l'armée. Au Guatemala, le Haut-Commissariat, en collaboration avec la police, a défini des protocoles internes sur le recours adéquat à la force.

89. En Géorgie, le Haut-Commissariat a contribué à l'élaboration de la loi portant création du Bureau de l'Inspecteur d'État, chargé d'enquêter de manière indépendante sur les allégations de violations des droits de l'homme commises par des forces de l'ordre, telles que la privation de vie ou la torture. En Éthiopie, il a fourni des conseils techniques sur la refonte des textes de loi et des politiques dont relèvent les forces de sécurité. Au Mexique, il a contribué à l'établissement des amendements constitutionnels qui ont permis de créer la Garde nationale.

90. En Afrique de l'Ouest, le Haut-Commissariat, l'ONU DC et ONU-Femmes ont mis au point des plans d'action nationaux pour des interlocuteurs nationaux au Libéria, au Sénégal et en Sierra Leone afin d'améliorer l'accès des femmes à l'assistance juridique. En Tunisie, le Haut-Commissariat a apporté son concours à la constitution d'une unité chargée d'offrir une aide juridique à la société civile et à l'Ordre national des avocats de Tunisie pour lutter contre les violations des droits de l'homme. En Ouganda, il a fourni des conseils aux fins de l'élaboration d'un manuel du citoyen sur l'administration de la justice.

91. En Iraq et en Thaïlande, le Haut-Commissariat a observé des procès et des enquêtes, notamment concernant des défenseurs des droits de l'homme et des militants politiques, dans le but d'évaluer le respect des garanties d'un procès équitable. Au Népal, il a donné des conseils techniques sur les 17 lois relatives aux droits fondamentaux pour veiller à ce que ces textes respectent les normes internationales relatives aux droits de l'homme.

92. Dans plusieurs pays, dont l’Afghanistan, la Guinée, l’Iraq et la Mauritanie, des envoyés du Haut-Commissariat ont visité des centres de détention afin d’évaluer les conditions et le traitement des prisonniers. En Guinée-Bissau, le Haut-Commissariat et ses partenaires sont venus plaider la libération d’individus qui avaient été détenus arbitrairement.

93. En Ouganda, le Haut-Commissariat a aidé le Bureau du Procureur général à élaborer des directives internes sur la protection des témoins.

5. Droits de l’homme et politique en matière de drogues

94. Devant la Commission des stupéfiants à Vienne, le Haut-Commissariat s’est engagé avec les États Membres et les autres parties prenantes à promouvoir la mise en œuvre des engagements en matière de droits de l’homme pris dans le document final de la trentième session extraordinaire de l’Assemblée générale en 2016. En avril 2019, la Haute-Commissaire a participé à la 26^e Conférence internationale de réduction des risques, organisée au Portugal par les ONG Harm Reduction International et Agência Piaget para o Desenvolvimento sous le patronage du Président du Portugal. Dans son discours liminaire, elle a conclu que des politiques globales fondées sur des principes respectueux de la dignité, des droits de l’homme et de la justice réduiront tant la demande que l’offre, protégeront la santé et contribueront, comme l’envisage le document final de la trentième session extraordinaire de l’Assemblée, à la réalisation des objectifs de développement durable.

95. Le Haut-Commissariat a apporté son concours à l’élaboration de directives internationales sur les droits de l’homme et la lutte contre la drogue, qui ont été présentées lors de la soixante-deuxième session de la Commission des stupéfiants. Le Haut-Commissariat et le PNUD ont tenu une réunion de consultation conjointe sur ces directives avec des experts d’organes conventionnels et des titulaires de mandat au titre d’une procédure spéciale.

96. Au cours de la « Geneva Drug Policy Week », avec le soutien du Gouvernement suisse, le Haut-Commissariat et l’ONG Harm Reduction International ont organisé une réunion consacrée à l’examen de l’observation générale n° 36 (2018) du Comité des droits de l’homme concernant le droit à la vie en relation avec la politique en matière de drogues.

97. Le Haut-Commissariat a fourni des conseils techniques sur les droits de l’homme et la politique en matière de drogues aux coordonnateurs résidents au Bangladesh, au Bélarus, aux Philippines et à Sri Lanka. Au Bélarus, des réunions d’information avec des parlementaires et des représentants du Gouvernement ont débouché sur un projet conjoint avec le Gouvernement visant à évaluer l’efficacité des politiques nationales en matière de drogues.

F. Participants

1. Renforcer et protéger l’espace civique et la participation des citoyens

98. Le Haut-Commissariat a poursuivi les efforts déployés en vue d’inciter les citoyens à protéger ou améliorer l’espace civique. Il s’agissait notamment de prodiguer des conseils concernant les lois et les politiques qui empiètent sur l’espace civique ou l’élargissent, et de formuler des observations sur la réaction des États face à des manifestations, notamment au Guatemala, au Nicaragua et au Soudan.

99. Le Haut-Commissariat a continué de lutter contre les actes d’intimidation et de représailles exercés contre celles et ceux qui coopèrent avec l’ONU dans le domaine

des droits de la personne, notamment par l'intermédiaire du Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme⁶. Il a organisé une consultation régionale avec des représentants de la société civile de neuf pays et des réseaux régionaux de défenseurs des droits de l'homme en Afrique de l'Est pour recenser les lacunes en termes de protection et formuler des recommandations visant à améliorer les mesures de lutte contre les actes d'intimidation et de représailles.

100. Le Haut-Commissariat a contribué au renforcement des capacités de 35 jeunes autochtones de 26 pays dans le cadre de son Programme de bourses destinées aux autochtones.

101. Le Haut-Commissariat a facilité la participation de représentants autochtones aux réunions de l'ONU. Le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les peuples autochtones a permis à 45 bénéficiaires de suivre la dix-huitième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones, à 15 autres d'assister à la consultation de la Présidente de l'Assemblée générale avec les peuples autochtones, à 6 personnes d'être présentes aux sessions des organes conventionnels et à 6 encore de participer aux travaux du Conseil des droits de l'homme et du Groupe de travail sur l'examen périodique universel.

102. Conformément à la résolution 39/11 du Conseil des droits de l'homme, le Haut-Commissariat a diffusé les directives sur la mise en œuvre effective du droit de participer aux affaires publiques, qu'il a notamment fait parvenir au Forum de la jeunesse du Conseil économique et social.

103. En Mongolie, le Haut-Commissariat a fourni des conseils techniques sur un projet de loi visant à protéger les défenseurs des droits de l'homme. En Éthiopie, il a été associé aux travaux du comité consultatif technique sur la réforme de la législation régissant les organisations de la société civile.

104. En Afghanistan, au Cameroun, en Éthiopie, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Honduras, au Liban, au Libéria, en Mauritanie, au Mexique, au Paraguay, en Ouganda, en Serbie, en Syrie et au Timor-Leste, le Haut-Commissariat a renforcé la capacité des parlementaires et de la société civile, notamment des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes, à constater et dénoncer les violations de ces droits et à rendre compte de la réalisation des objectifs de développement durable. Au Guatemala et au Pérou, il a apporté une aide technique en vue de l'adoption et de la mise en œuvre d'un protocole d'enquête sur les violations des droits des défenseurs des droits de l'homme et a publié une étude conjointe avec l'institution nationale des droits de l'homme sur la situation desdits défenseurs au Guatemala⁷.

105. En Tunisie, le Haut-Commissariat a signé un mémorandum d'accord avec le Ministère des affaires religieuses sur l'élaboration d'un programme d'éducation aux droits de l'homme et d'un cadre juridique sur les droits des imams.

106. Au Nigéria, le Haut-Commissariat a collaboré avec le Bureau du Coordonnateur résident pour créer un centre de documentation sur des droits de l'homme à la Faculté de droit de l'Université du Nigéria, avec une contribution de plus de 400 publications destinées à promouvoir l'éducation aux droits de l'homme.

⁶ Haut fonctionnaire désigné pour diriger l'action menée par les organismes des Nations Unies, le Sous-Secrétaire général a continué de collaborer avec les États, notamment en recueillant des informations sur les bonnes pratiques en matière de lutte contre les actes de représailles.

⁷ Consultable à l'adresse www.oacnudh.org.gt/images/CONTENIDOS/ARTICULOS/PUBLICACIONES/Informe_personas_defensoras.pdf (en espagnol uniquement).

2. Élections

107. Dans le cadre de l'exécution du Plan d'action sur les droits de l'homme et les normes électorales qu'ils ont adopté en 2017, le Haut-Commissariat et le Centre Carter ont organisé, avec l'appui de la Mission permanente de la Roumanie, un atelier visant à permettre aux institutions nationales des droits de l'homme et aux institutions électorales de mettre en commun les bonnes pratiques et d'explorer des domaines possibles de coopération.

108. À l'occasion des élections organisées au Parlement européen, le Haut-Commissariat, en collaboration avec des entités des Nations Unies, a lancé un engagement en 10 points axé sur la nécessité de ne laisser personne de côté, qui a été signé par 37 membres sortants du Parlement européen et présenté ensuite aux membres nouvellement élus afin de les amener à promettre à leur tour de défendre les droits de l'homme, l'état de droit et la réalisation des objectifs de développement durable.

109. Aux Comores, en El Salvador, au Guatemala, à Madagascar, au Malawi, en Mauritanie, en République démocratique du Congo et au Sénégal, le Haut-Commissariat a aidé les équipes de pays des Nations Unies, les institutions nationales des droits de l'homme et la société civile à s'assurer du respect de ces droits dans le contexte électoral. Il a plaidé en faveur de la libération des prisonniers politiques et renforcé la capacité des partenaires nationaux à observer le déroulement des élections sous l'angle des droits de l'homme. En Sierra Leone, en collaboration avec la Commission nationale des droits de l'homme et la police sierra-léonaise, le Haut-Commissariat a dispensé aux forces de l'ordre une formation axée sur l'application des normes relatives aux droits de l'homme dans le règlement de conflits postélectorales.

3. Appui aux institutions nationales et aux mécanismes régionaux de défense des droits de la personne

110. Le Haut-Commissariat a continué d'aider les États Membres à créer ou renforcer leurs institutions nationales de défense des droits de l'homme. Au cours de la période considérée, le Haut-Commissariat a prodigué aux États des conseils d'ordre législatif et renforcé les capacités desdites institutions nationales, notamment au Bangladesh, au Burkina Faso, au Cameroun, en Haïti, en Guinée, au Liban, au Libéria, à Madagascar, en Mongolie, en République du Congo, en Serbie et en Tunisie.

111. Conformément à la résolution 34/17 du Conseil des droits de l'homme, le Haut-Commissariat a maintenu son programme d'accueil de boursiers permettant au personnel des mécanismes régionaux de renforcer leurs capacités et leur coopération. Actuellement, ils sont trois à en bénéficier, qui viennent respectivement de l'Organisation de la coopération islamique, de la Cour de justice de l'Afrique de l'Est et de la Cour interaméricaine des droits de l'homme.

4. Espace numérique

112. Le Haut-Commissariat a renforcé ses partenariats avec toute une série d'acteurs en vue de faire des droits de l'homme l'un des fondements de la réglementation, des politiques et des pratiques des États et des entreprises spécialisées dans les technologies. Il a signé un accord de collaboration avec le Centre du Forum économique mondial pour la quatrième révolution industrielle et a plaidé auprès de plusieurs entreprises mondiales en faveur de politiques et de pratiques respectueuses des droits de l'homme. Au cours d'une mission dans la Silicon Valley, la Haute-Commissaire s'est entretenue avec de hauts responsables de ce secteur, des chefs de file d'organisations de la société civile et du monde universitaire, ainsi que

des responsables des pouvoirs publics afin de pousser les États et les entreprises à adopter un modèle de développement et d'utilisation des nouvelles technologies qui soit fondé sur les droits de la personne.

113. Le Haut-Commissariat a continué de signaler sur Facebook les contenus susceptibles d'inciter à la violence, à la discrimination ou à la haine, et a plaidé auprès de Facebook, Twitter et Google pour que des progrès soient réalisés en termes de modération des contenus.

114. La collaboration du Haut-Commissariat avec le Centre des droits de l'homme de l'Université de Californie (Berkeley) a apporté une contribution directe aux enquêtes et à la surveillance effectuées par l'ONU dans les Territoires palestiniens occupés et en République centrafricaine, et a débouché sur l'élaboration d'un protocole international relatif aux enquêtes réalisées à partir de sources d'information publiques.

115. Le Haut-Commissariat a participé à deux réunions préparatoires dans la Silicon Valley et à Paris pour contribuer à l'appel de Christchurch lancé par la Première Ministre néo-zélandaise Jacinda Ardern et le Président français Emmanuel Macron visant à supprimer les contenus terroristes et violents en ligne.

Chapitre III

Gestion et administration

116. Dans un monde en rapide évolution, l'innovation est un élément essentiel à la bonne gestion des connaissances. Dans son plan directeur pour 2018-2021, le Haut-Commissariat s'engage à encourager les idées novatrices en mettant en place des cadres non hiérarchisés et en offrant de nouvelles mesures d'incitation.

117. Le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales, composé de 18 gouvernements, a dressé le bilan des résultats obtenus par le Haut-Commissariat et formulé des recommandations visant à renforcer ses capacités. Comme le souligne cette évaluation, le Haut-Commissariat a fait beaucoup de chemin, malgré la surexploitation constante des ressources limitées dont il dispose, qui doivent être réparties entre les différents thèmes, fonctions et régions⁸.

⁸ L'évaluation complète est disponible, en anglais uniquement, à l'adresse www.mopanonline.org/assessments/ohchr2017-18/index.htm.

Chapitre IV

Conclusions

118. Le Haut-Commissariat a continué de collaborer avec un large éventail de parties prenantes pour inciter chacun à défendre les droits de l'homme. Fort du succès des célébrations du soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Haut-Commissariat a apporté son soutien à plusieurs campagnes mondiales, notamment en faveur de l'égalité des sexes et de l'élimination de la discrimination raciale.

119. Comme le souligne le bilan dressé par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales, les violations des droits de l'homme sont en augmentation et les principes fondamentaux qui sous-tendent leur universalité, leur indivisibilité, leur interdépendance et leurs interrelations sont contestés par les États Membres eux-mêmes. De plus, le fossé qui sépare le mandat du Bureau et les moyens dont il dispose se creuse, et ses sources de financement sont de moins en moins prévisibles.

120. Le Haut-Commissariat demeure le porte-parole mondial de l'égalité et de la non-discrimination et de l'ensemble des droits fondamentaux pour tous, partout dans le monde. Il faut l'aider à faire face aux situations de conflit et de crise, ainsi qu'aux nouveaux problèmes mondiaux, régionaux et nationaux, tels que ceux liés aux changements climatiques, aux inégalités entre les femmes et les hommes, à l'espace numérique et aux nouvelles technologies, à l'espace civique, à la société civile et aux défenseurs des droits de l'homme, et ce afin de contribuer à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

121. La Haute-Commissaire espère que les États Membres et les autres parties prenantes apporteront au Haut-Commissariat toute leur aide pour lui permettre, en partenariat avec le système des Nations Unies et les mécanismes régionaux, de s'acquitter efficacement de son mandat envers les organes chargés de défendre les droits de l'homme et tous ceux qui, de par le monde, sont détenteurs de ces droits.

